



**PREFECTURE  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°91-2024-124

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2024

# Sommaire

## **PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DU CABINET DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE**

91-2024-06-04-00001 - 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 513 du 04 juin 2024<sup>??</sup> portant modification de l'arrêté 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 499 du 24 mai 2024 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers Promotion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers 2024 (2 pages)

Page 3

91-2024-06-04-00002 - 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 514 du 04 juin 2024<sup>??</sup> portant modification de l'arrêté 2023-PREF-DCSIPC-BRECI n° 555 du 26 juin 2023 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 (2 pages)

Page 6

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-04-00001

2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 513 du 04 juin 2024  
portant modification de l'arrêté

2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 499 du 24 mai 2024  
portant attribution de la Médaille d'Honneur  
des Sapeurs-Pompiers Promotion de la Journée  
nationale des sapeurs-pompiers 2024



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction du Cabinet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 513 du 04 juin 2024  
portant modification de l'arrêté 2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 499 du 24 mai 2024  
portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers  
Promotion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers 2024**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**VU** le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers et notamment les articles 2 et 3 ;

**VU** le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant mesure de déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**VU** le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment l'article 2 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet du Préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de l'Essonne ;

**VU** la demande formulée par Monsieur Patrick VAILLI, Contrôleur général, en qualité de Directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Les dispositions de l'ensemble de l'arrêté 2024-PREF-DCSIPC-BRECI- n° 499 du 24 mai 2024 portant attribution de la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers - Promotion de la Journée nationale des sapeurs-pompiers 2024 relatives à la nomination des personnes suivantes sont modifiées comme suit :

La médaille GRAND OR est décernée au SERGENT-CHEF CORINUS JACQUES SDRPH GPVEC 11613.

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

**Article 2** : Le Directeur de Cabinet, et le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

La Préfète,



Frédérique CAMILLERI

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-06-04-00002

2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 514 du 04 juin 2024  
portant modification de l'arrêté

2023-PREF-DCSIPC-BRECI n° 555 du 26 juin 2023  
portant attribution de la Médaille d'Honneur  
Régionale, Départementale et Communale à  
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
2024-PREF-DCSIPC-BRECI N° 514 du 04 juin 2024  
portant modification de l'arrêté 2023-PREF-DCSIPC-BRECI n° 555 du 26 juin 2023  
portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

**LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE**

**VU** les articles n° R411-41 et suivants du code des communes instituant une médaille dite « Médaille d'Honneur Régionale, Départementale, et Communale » ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Franck LEON, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-Préfet, en qualité de Directeur du cabinet de la Préfète de l'Essonne ;

**VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté 2023-PREF-DCSIPC-BRECI n° 555 du 26 juin 2023 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que des erreurs matérielles ont été constatées dans les dispositions de l'arrêté du 26 juin 2023 susvisé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient dès lors de les rectifier ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'ensemble de l'arrêté 2023-PREF-DCSIPC-BRECI n° 555 du 26 juin 2023 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023 relatives à la nomination des personnes suivantes sont modifiées comme suit :

- M. Stéphane BREANT  
Ing hospici cl nor - ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS, demeurant à BONDOUFLE.  
La médaille d'ARGENT.

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

**Article 2** : Le Directeur de Cabinet de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

La Préfète,



Frédérique CAMILLERI